

Online Nonimmigrant Visa Application (DS-160)

Confirmation



Ceci confirme la soumission de la demande de visa nonimmigrant pour :



Nom indiqué: PLYSKA, OLEKSANDRA

Date de naissance:

05 NOV 1995

Lieu de

LUTSK, UKRAINE

naissance:

Sexe:

Female **UKRAINE**

Nationalité: Numéro de

EX942607

passeport:

STUDENT (F1)

Objet du Voyage:

Complété le : 22 APR 2017

Numéro de confirmation:

AA006VYDUG

CECI N'EST PAS UN VISA

Lieu sélectionné:

PRS

U.S. Embassy Paris 4 Avenue Gabriel 75382 Paris Cedex 08

France

Version 01.02.03

La soumission électronique du formulaire de demande DS-160 est la PREMIÈRE ÉTAPE dans le processus de demande de visa. L'étape suivante consiste à consulter la page Internet de l'ambassade ou du consulat où vous comptez faire votre demande. Ambassade ou consulat La majorité des demandeurs devront prendre rendez-vous pour un entretien, alors que certains candidats peuvent se qualifier pour un renouvellement de visa. Ambassade ou consulat Chaque ambassade ou consulat peut avoir des instructions particulières concernant la prise de rendez-vous, la soumission de la demande ou autres questions fréquentes.

VOUS DEVEZ APPORTER la page de confirmation et les documents suivants avec vous en tout temps lors du processus de demande: Passeport; Formulaire I-20A ou B/ou I-20MN; Preuve d'enregistrement et de paiement SEVIS

Vous pouvez également fournir d'autres documents qui, à votre avis, pourraient appuyer votre dossier.



Instructions

VOUS DEVEZ PRÉSENTER cette page de confirmation avec un code à barres claire et lisible au moment de votre entretien. Si vous n'avez pas présentement accès à une imprimante, sélectionnez l'option d'envoyer votre page de confirmation à une adresse courriel. Vous avez la possibilité d'imprimer ou d'envoyer par courriel la demande complète pour vos archives. VOUS N'AVEZ PAS besoin de soumettre la demande au moment de l'entretien.

Veuillez noter que vous devrez soumettre une preuve que vous vous êtes acquitté des frais de demande de visa et tous autres frais liés à votre demande. Il pourrait y avoir d'autres frais liés à la procédure de demande de visa. Veuillez vérifier Programme de réciprocité en matière de visa pour tout autres coût que vous pourriez devoir.

Pour tous autres questions ou pour savoir comment communiquer avec votre consulat, veuillez consulter http://france.usembassy.gov/visas.html ou http://travel.state.gov.

Vous avez indiqué que vous postulez pour un visa de type F, M, ou J. Si vous ne retournez pas pour le même programme et / ou si vous n'êtes plus étudiant, vous devez vous acquitter des frais SEVIS (http://www.ice.gov/sevis/). Vous devez apporter votre reçu de paiement des frais SEVIS avec vous lors de votre rendez-vous. Les frais doivent être payés au moins trois jours ouvrables avant la date de votre rendez-vous.

N.B.: A moins d'être dispensé d'un entretien, il vous sera demandé de signer votre demande en fournissant une signature biométrique, c'est-à-dire soumettre votre empreinte digitale devant un officier consulaire. En soumettant cette signature biométrique, vous certifiez sous peine de parjure, que vous avez lu et compris les questions contenues dans votre demande de visa non-immigrant et que toutes les déclarations qui y figurent ont été faites par vous et sont exactes et complètes au meilleur de votre connaissance et croyance. En outre, au moment de votre entretien, vous serez tenus d'attester, sous peine de parjure, que toutes les déclarations contenues dans votre demande et celles faites lors de votre entrevue sont véridiques et complètes au meilleur de votre connaissance et croyance.

Vous avez signé électroniquement votre demande le 22-Apr-2017 05:13:48 (GMT-05:00). Sauf exemption légale, il vous a été requis de signer vous-même votre formulaire de manière électronique, même si la demande a été préparée par une autre personne. Cette signature électronique certifie que vous avez lu et compris les questions contenues dans votre demande et que toutes vos déclarations véridiques et exactes au meilleur de votre connaissance et croyance. La présentation d'une demande contenant des déclarations fausses ou trompeuses peut entraîner le refus permanent d'un visa ou le refus d'entrée aux États-Unis. Toutes les déclarations contenues dans cette demande sont des déclarations non assermentées faites sous peine de parjure. (28 U.S.C. 1746).

Les renseignements que vous avez fournis dans votre demande ainsi que ceux soumis avec votre demande peuvent être accessibles à d'autres organismes gouvernementaux ayant l'autorité légale d'utiliser ces renseignements dans le but, entre autres, d'appliquer la loi et la législation de l'immigration. Si des empreintes digitales sont recueillies dans le cadre de votre demande, elles pourront être utilisées afin de les comparer avec d'autres empreintes digitales enregistrées dans le système d'identification de nouvelle génération (NGI - Next Generation Identification) du FBI ou dans les systèmes ultérieurs (incluant les fichiers civils, les fichiers criminels des empreintes des personnes identifiées et les fichiers des empreintes latentes). La photo soumise avec votre demande peut servir à une vérification d'emploi ou pour d'autres motifs de la loi des États-Unis.